

Guíde pratique

Les outils de la réussite éducative en Guyane



Préambule

Si l'école constitue bien un pilier majeur de l'éducation, une « colonne vertébrale », il n'en demeure pas moins que la réussite éducative renvoie à un projet plus global, qui implique l'ensemble des composantes de la société, et, en particulier les parents et le monde associatif.

Destiné à l'ensemble des acteurs de l'Éducation, ce Guide vise à présenter de manière synthétique les différents outils institutionnels de la réussite éducative. Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'attache à souligner l'essentiel des outils mobilisables.

Il se veut être un instrument pratique et évolutif. Il a vocation, le cas échéant, à être complété par de nouvelles fiches. Il est conçu de manière à transmettre aisément des informations pertinentes. N'y sont présentés que les outils institutionnels, toutefois les acteurs sont à même de concevoir et d'utiliser d'autres modes de coopération.

La conception du *Guide Pratique des outils de la réussite éducative* est le fruit d'un travail partenarial mené dans le cadre du groupe de pilotage de l'accompagnement à la scolarité.

Composé de trois parties, ce guide comprend :

Un tableau synoptique.....	2
Des fiches pratiques.....	3
Outils	4
Acteurs	27
Ressources	45
Des annexes... ..	52

Tableau synoptique

INTITULE	THEMATIQUE	OBJECTIF	PERIODE D'INTERVENTION	LIEU	PRISE EN CHARGE	PUBLIC
ATELIER RELAIS	Pédagogie différenciée et parcours individualisés (activités d'ordres culturel, sportif, scientifique, et accent sur lecture et apprentissage de la citoyenneté).	Permettre à l'élève de reprendre sa scolarité ou d'entrer en formation professionnelle et l'éduquer aux règles de la vie collective et citoyenne.	Temps scolaire et périscolaire	Tous lieux adaptés hors établissements scolaires.	Collective, groupes de 10 maximum.	Élèves du second degré (essentiellement collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.
CLASSE RELAIS	Parcours de formation individualisé sur la base d'un bilan scolaire et professionnel.	Rescolariser et resocialiser les élèves perturbateurs.	Temps scolaire et périscolaire	Etablissements scolaires (collèges) ou tous lieux adaptés	Collective, groupes de 6 à 12.	Élèves du second degré (essentiellement collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages.
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL	Développement personnel et éducation à la citoyenneté.	Épanouissement personnel, socialisation et éducation à la citoyenneté.	Péri et extra scolaire	Tous lieux adaptés (Maisons de quartier, écoles, ...)	Collective	Élèves du primaire et du secondaire (maternelle, élémentaire, collège).
CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE	Développement personnel et éducation à la citoyenneté.	Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.	Péri et extra scolaire	Tous lieux adaptés (Maisons de quartier, écoles, ...)	Collective par tranche d'âges	Enfants et adolescents de 0 à 18 ans.
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ	Acquisition des savoirs.	Favoriser la réussite scolaire par un changement d'attitude de l'enfant et du jeune au regard des apprentissages. Permettre aux parents d'accompagner la scolarité de leurs enfants.	Périscolaire	Tous lieux adaptés (Maisons de quartier, écoles, ...)	Collective	Élèves du primaire et du collège.
ÉCOLE OUVERTE	Développement personnel et éducation à la citoyenneté.	Aider les jeunes à modifier leurs représentations de l'école, contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion des jeunes.	Péri et extra scolaire	EPLE + tous lieux adaptés aux activités proposées.	Collective	Élèves du secondaire (collège, lycée) et fin de cycle 3 du primaire
EQUIPE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE	Acquisition des savoirs, parentalité, accompagnement sanitaire et social, développement personnel, médiation.	Proposer pour des enfants en difficulté scolaire un parcours individualisé de réussite. Donner une chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.	Péri et extra scolaire	Tous lieux adaptés (Maisons de quartier, écoles, ...)	Parcours individualisé	Enfants et adolescents de 2 à 16 ans les plus fragilisés, repérés et admis à participer au programme. Effectif de 300 places en moyenne.
INTERNAT DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE	Soutien éducatif, scolaire, culturel et sportif et accompagnement sanitaire, psychologique et social.	Restaurer les chances de réussite d'élèves confrontés à un environnement familial et social préjudiciable à leur parcours éducatif.	Année scolaire complète ou partielle	Structure publique ou privée d'hébergement offrant les garanties requises	Parcours individualisé	Enfants, adolescents de 6 à 16 ans les plus fragilisés, repérés ou faisant l'objet de signalements.
OPÉRATION VILLE VIE VACANCES	Prévention de la délinquance, citoyenneté, développement personnel.	Prévention de la délinquance des jeunes.	Extra scolaire	Tous lieux adaptés (Maisons de quartier, écoles, ...)	Collective	Adolescents de 11 à 18 ans les plus en difficulté, en voie de marginalisation ou risque de délinquance.
PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE	Acquisition du socle commun de connaissances et de compétences (maîtrise de la langue, Maths, langue vivante 1...)	Programme d'actions coordonnées destiné à garantir à un élève, en grande difficulté, la maîtrise en fin de cycle du socle commun des connaissances et des compétences correspondant à son palier de formation.	Temps scolaire	Toute école, tout collège	Individualisée	Elèves du primaire et du collège, en grande difficulté, identifiés et positionnés par les équipes pédagogiques.
RESEAU AMBITION REUSSITE	Action pédagogique et didactique en application du programme défini par le Ministère de l'Education Nationale avec un droit à l'expérimentation	La réussite et l'excellence pour les élèves les plus défavorisés en concentrant sur eux le maximum de moyens.	Temps scolaire	Le collège et les écoles maternelles et élémentaires de son bassin de recrutement	Collective	Elèves du primaire et du collège sélectionnés

Les fiches pratiques

Outils

Présentation :

- **Objectif(s)** : Permettre à l'élève de reprendre sa scolarité ou d'entrer en formation professionnelle et l'éduquer aux règles de la vie collective et citoyenne
- **Nature des résultats attendus** : Modification des comportements de l'élève vis-à-vis de l'école

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention** : Temps scolaire et périscolaire
- **Territoire(s) concerné(s)** : Académie
- **Lieux** : Tous lieux adaptés hors établissements scolaires
- **Prise en charge** : Collective, groupes de 10 maximum
- **Public visé** : Élèves du second degré (essentiellement collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées** : Pédagogie différenciée et parcours individualisés (activités d'ordres culturel, sportif, scientifique, et accent sur la lecture et apprentissage de la citoyenneté)

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Etablissement scolaire
- **Partenariats** : Rectorat, PJJ, DDJS, CG, Mairies, associations
- **Programme opérationnel / dispositif concerné** : -
- **Maître d'œuvre** : Équipes pédagogiques spécialisées et associations

ATELIER RELAIS	
-----------------------	--

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Groupe départemental de pilotage (Inspecteur d'Académie, DDJS, PJJ et associations partenaires)
- **Exigences techniques** : Convention cadre et cahier des charges
- **Durée** : Période de quatre semaines maximum renouvelable trois fois dans l'année

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Proposition de l'établissement scolaire (dossier), avis de la commission d'admission, accord des parents, décision de l'Inspection Académique.
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Groupe de pilotage
- **Règle(s) de financement** : Education Nationale et PJJ (mise à disposition de personnels) et Conseil Général (enveloppe financière)
- **Lieu et période de dépôt des demandes** :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contact(s) : Rectorat, établissements scolaires
- Textes : Circulaire 2006-129 du 21 août 2006
- Outils associés : ERE, CLAS, CEL, OVVV, REAAP

Présentation :

- **Objectif(s) :** Rescolariser et resocialiser les élèves perturbateurs
- **Nature des résultats attendus :** Modification des comportements de l'élève vis-à-vis de l'école

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** Temps scolaire et périscolaire
- **Territoire(s) concerné(s) :** Académie
- **Lieux :** Etablissements scolaires (collèges) ou lieux adaptés
- **Prise en charge :** Collective, groupes de 6 à 12
- **Public visé :** Élèves du second degré (essentiellement collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** Parcours de formation individualisé sur la base d'un bilan scolaire et professionnel

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** Etablissements scolaires
- **Partenariats :** Rectorat, PJJ, DDJS, Conseil Général, Mairie.
- **Programme opérationnel / dispositif concerné :** -
- **Maître d'œuvre :** Équipes pédagogiques spécialisées

CLASSE RELAIS	
----------------------	--

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Groupe départemental de pilotage (Inspecteur d'Académie, DDJS, PJJ et associations partenaires)
- **Exigences techniques** : Convention cadre et cahier des charges
- **Durée** : 1 an au plus, trois sessions maximum

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Proposition de l'établissement scolaire (dossier), avis de la commission d'admission, accord des parents, décision de l'Inspection Académique.
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Groupe de pilotage
- **Règle(s) de financement** : Education Nationale et PJJ (mise à disposition de personnels) et Conseil Général (enveloppe financière)
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Auprès des collèges de rattachement (Cayenne = Auxence Contout, Kourou = Henri Agarande, Saint-Laurent = Collège 3)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contact(s) : Rectorat, établissements scolaires.
- Textes : Circulaire 2006-129 du 21 août 2006
- Outils associés : ERE, CLAS, CEL, OVVV, REAAP

Destination / Finalité

Présentation :

- **Objectif(s)** : Épanouissement personnel, socialisation et éducation à la citoyenneté
- **Nature des résultats attendus** : Amélioration des comportements individuels et collectifs

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention** : Péri et extra scolaire
- **Territoire(s) concerné(s)** : Département
- **Lieux** : Tous lieux adaptés (maisons de quartier, écoles, ...)
- **Prise en charge** : Collective
- **Public visé** : Élèves du primaire et du secondaire (maternelle, élémentaire, collège).
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées** : Développement personnel et éducation à la citoyenneté. Activités sportives, artistiques et culturelles, éducation à la santé.

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Ville
- **Partenariats** : DIV, DRAC, DDJS, DSDS, CAF, Préfecture, PJJ, ADI
- **Programme opérationnel / dispositif concerné** : PEL
- **Maître d'œuvre** : Associations spécialisées et associations de quartiers

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Des comités techniques locaux associés à un comité de pilotage départemental. Le secrétariat du dispositif est assuré par la DDJS.
- **Exigences techniques** : Qualification des intervenants, labellisation des associations
- **Durée** : 3 ans

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Appel à projet et dossier type de demande de subventions (formulaire COSA)
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Comité technique et comité de pilotage du CEL
- **Règle(s) de financement** : Dépenses de fonctionnement uniquement et cofinancement des actions
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Service municipal en charge du dossier

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Contact(s)** : Services communaux en charge de la Politique de la Ville (CUCS) (voir fiches acteurs), service de la DDJS, du DRIV (voir fiche DDE), de la DRAC.
- **Textes** : Circulaires interministérielles 9 juillet 1998 et du 25 octobre 2000
- **Outils associés** : ERE, CLAS, CTL, Contrat enfance, REAAP

Destination / Finalité

Présentation :

- **Objectif(s) :** Contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et une collectivité territoriale ou un regroupement de communes, une entreprise y compris une administration de l'Etat pour poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Ce contrat vise à assurer un continuum d'interventions et de services pour les enfants sans rupture d'âge en privilégiant une logique de passerelles successives jusqu'à la veille de la majorité légale de l'enfant.
- **Nature des résultats attendus :** développement de la fonction accueil dans le champ de l'enfance et de la jeunesse en structures, équipements et services.

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** accueil de type crèche, halte-garderie, CLSH, et tout temps non scolaire
- **Territoire(s) concerné(s) :** Priorité donnée aux territoires et aux publics les moins bien couverts
- **Lieux :** Etablissements d'accueil petite enfance, centre de loisirs, lieux diversifiés
- **Prise en charge :** collective par tranche d'âge
- **Public visé :** enfants jusqu'à 17 ans révolus
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** accueil collectif, accueil familial et parental, RAM, LAEP, ludothèque, centre de loisirs, accueil périscolaire, séjour vacances, camp adolescents.

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** Collectivité territoriale, entreprise
- **Partenariats :** CAF, Associations, Conseil général, Rectorat, DDJS, Education nationale, DIV, ADI, DRAC
- **Programme opérationnel / dispositif concerné :** C.E.J.

- **Maître d'œuvre** : Collectivité territoriale, entreprise

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse
- **Exigences techniques** : Actions nouvelles financées par la ou les communes et/ou les entreprises et validées par la CAF comme relevant du champ de compétence et des priorités de l'institution
- **Durée** : 4 ans renouvelable par expresse reconduction

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Négociation contractuelle
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : CAF/Collectivité territoriale/ entreprise
- **Règle(s) de financement** : un financement de 55% des dépenses nouvelles de fonctionnement plafonnées restant à la charge de la commune + des financements sous forme de prestations de service pour les gestionnaires d'équipement labellisés CEJ
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : négociation du contrat en N-1 avec la Mairie et les partenaires + dossiers annuels pour le 31/10/N-1. A déposer à la CAF (voir ci dessous).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Contact(s)** : Service "Action sociale" de la CAF (conseiller technique petite enfance ou le responsable de l'action sociale)
22 avenue du Pdt. Monnerville - BP 5009 - 97305 Cayenne Cedex
Tél.: 05 94 28 30 50/Fax : 05 94 28 30 60
E mail : action-sociale.cafguyane@cnafrmail.fr
- **Textes** : Circulaires de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
- **Outils associés** : CEL

Destination / Finalité

Présentation :

- **Objectif(s) :** Favoriser la réussite scolaire par un changement d'attitude de l'enfant et du jeune au regard des apprentissages. Permettre aux parents d'accompagner la scolarité de leurs enfants.
- **Nature des résultats attendus :** Amélioration des résultats scolaires.

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** Périscolaire
- **Territoire(s) concerné(s) :** Département
- **Lieux :** Tous lieux adaptés (maisons de quartier, écoles, ...)
- **Prise en charge :** Collective
- **Public visé :** Élèves du primaire et du collège
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** Acquisition des savoirs, soutien scolaire

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** CDAS
- **Partenariats :** CAF, Rectorat, Préfecture, DDJS, DIV, ADI, DRAC
- **Programme opérationnel / dispositif concerné :** PEL
- **Maître d'œuvre :** Associations spécialisées et associations de quartiers

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Des comités techniques locaux associés à un comité de pilotage départemental. Le secrétariat du dispositif est assuré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Guyane.
- **Exigences techniques** : Qualification des intervenants, lien avec l'école, lien avec les parents
- **Durée** : Année scolaire

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Appel à projet et dossier type de demande de subventions (formulaire COSA). Les associations s'engagent à respecter la Charte Départementale d'Accompagnement à la Scolarité et le cahier des charges annuel.
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Comité technique et comité de pilotage du CLAS
- **Règle(s) de financement** : Financement partenarial (CAF 30% maximum). Les financements sont accordés pour une année scolaire entière.
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : CAF ou services municipaux en charge de la Politique de la Ville

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Contact(s)** : CAF Service « Action Sociale », services communaux en charge de la Politique de la Ville (CUCS) (voir fiches acteurs), services du DRIV (voir fiche DDE)
- **Textes** : Charte Nationale d'Accompagnement à la Scolarité (juin 2001), circulaire interministérielle du 31 mars 2003 relative à la mise en œuvre de la Politique d'Accompagnement à la Scolarité, Charte départementale d'Accompagnement à la Scolarité, cahier des charges de l'appel à projet.
- **Outils associés** : ERE

Présentation :

- **Objectif(s) :** Aider les jeunes à modifier leurs représentations de l'école, contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion des jeunes.
- **Nature des résultats attendus :** Redonner l'envie d'apprendre, contribuer à l'égalité des chances, changer l'image de l'établissement scolaire, améliorer les relations au sein de l'établissement.

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** Péri et extra scolaire
- **Territoire(s) concerné(s) :** Académie
- **Lieux :** EPLE + tous lieux adaptés aux activités proposées.
- **Prise en charge :** Collective
- **Public visé :** Élèves du secondaire (collège, lycée) et fin de cycle 3 du primaire
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** Activités scolaires et éducation à la citoyenneté. Activités sportives, artistiques et culturelles, éducation à la santé.

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** EPLE
- **Partenariats :** Rectorat, DRIV, DDJS, DSDS, DRAC, PJJ (comité de pilotage), communes
- **Programme opérationnel / dispositif concerné :** PEL, projet d'établissement
- **Maître d'œuvre :** Associations spécialisées et associations de quartier, équipes éducatives

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Appel à projet
- **Exigences techniques** : Qualification des intervenants et agrément requis selon les activités, diversité des activités proposées. Ouverture imposée : au moins trois semaines pendant les vacances scolaires dont deux pendant la période juillet, août et une pendant les petites vacances.
- **Durée** : année civile

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Inscription du projet par l'EPL (application informatique académique)
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Groupe de Pilotage Régional
- **Règle(s) de financement** : Versement des crédits par tranche pour opérations validées
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Dès réception de la circulaire nationale d'appel à projet

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Contact(s)** : Rectorat DEE, 05.94.27.19.26
- **Textes** : Charte de l'école ouverte de décembre 2002, circulaire école ouverte
- **Outils associés** : ERE, CLAS, CEL, OVVV

Destination / Finalité

L'ERE est présentée ici comme l'outil de mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Présentation :

- **Objectif(s) :** Proposer pour des enfants en difficulté scolaire un parcours individualisé de réussite. Donner une chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Les accompagner en prenant en compte la globalité de leur environnement.
- **Nature des résultats attendus :** Amélioration des résultats scolaires et meilleure intégration, socialisation de l'enfant et de sa famille.

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** Péri et extra scolaire
- **Territoire(s) concerné(s) :** Enfants scolarisés en ZUS ou dans un établissement du RAR
- **Lieux :** Tous lieux adaptés (maisons de quartier, écoles, ...)
- **Prise en charge :** Individuelle
- **Public visé :** Enfants et adolescents de 2 à 16 ans les plus fragilisés, repérés et admis à participer au programme. Effectif de 300 places en moyenne.
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** Acquisition des savoirs, parentalité, accompagnement sanitaire et social, développement personnel, médiation.

Principes de mise en œuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** Ville ou maîtrise d'ouvrage déléguée à un établissement de comptabilité publique tel que : EPLE, CCAS, Caisse des Écoles, GIP, ...

- **Partenariats** : Rectorat (avis), Préfecture (avis), DIV (validation)
- **Programme opérationnel / dispositif concerné** : PEL, PRE
- **Maître d'œuvre** : Équipe pluridisciplinaire de soutien composée d'intervenants spécialisés qualifiés

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Chaque ville détermine ses orientations, ses priorités, les publics cibles, les établissements et territoires concernés, les types d'intervention. C'est le projet local validé par la DIV après avis du Rectorat et de la Préfecture qui fixe le cadre d'intervention de l'ERE. La composition et le programme d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire de soutien sont définis en fonction des besoins constatés des enfants (parcours individualisés prescrits).
- **Exigences techniques** : Qualification des intervenants
- **Durée** : 3 ans renouvelables

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Appel à projet ou négociation directe avec le comité de pilotage de l'ERE
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Comité de pilotage de l'ERE
- **Règle(s) de financement** : Règlement des prestations commandées
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Comité de pilotage du projet

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Contact(s)** : Services communaux en charge de la Politique de la Ville (CUCS) (voir fiches acteurs) ou Service du DRIV (voir fiche DDE)
- **Textes** : loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005, circulaire du 15 et 16 avril 2005 relative à la mise en œuvre de la Réussite Educative, circulaire du 14 février 2006 relative à la mise en œuvre de la Réussite éducative.
- **Outils associés** : CLAS, CEL, OVVV, REAAP

Destination / Finalité

Présentation :

- **Objectif(s) :** Restaurer les chances de réussite des élèves confrontés à un environnement familial et social préjudiciable à leur parcours éducatif
- **Nature des résultats attendus :** Amélioration des résultats scolaires, de l'intégration et de la socialisation de l'enfant

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** Année scolaire complète ou partielle
- **Territoire(s) concerné(s) :** ZUS, RAR
- **Lieux :** Structure publique ou privée d'hébergement offrant les garanties requises
- **Prise en charge :** Individualisée avec prescription
- **Public visé :** Enfants, adolescents de 6 à 16 ans les plus fragilisés, repérés ou faisant l'objet de signalements
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** soutiens éducatif, scolaire, culturel et sportif et accompagnements sanitaire, psychologique et social.

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** EPLE, GIP, Caisse des Ecoles ou CCAS
- **Partenariats :** Institutions et associations concernées , collectivités et services de l'état.
- **Programme opérationnel / dispositif concerné :** Programme national d'éducation prioritaire, CUCS
- **Maître d'œuvre :** Equipes pluridisciplinaires de soutien, équipes éducatives de l'EPLE , spécialistes, organismes et associations concernées

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Projet défini par l'établissement, la commune et l'association concernée, comportant : diagnostic, objectifs, actions, budgets, échéanciers, constitution des équipes et modalités d'intervention, d'évaluation et de suivi.
- **Exigences techniques** : Projet garantissant un cadre de vie et de travail stable adapté aux enfants et adolescents ciblés.
- **Durée** : 3 ans, définie par convention pluriannuelle signée entre le préfet et la structure porteuse.

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Sur dossier de la DIV
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Conseil d'administration de l'établissement porteur avec représentation des acteurs du dispositif ou Comité de suivi, et au niveau national, suivi DIV (Acsé) et Education Nationale.
- **Règle(s) de financement** : Il concerne uniquement les actions éducatives et, en liaison avec les partenaires institutionnels, les surcoûts liés à l'hébergement loin du domicile familial
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Préfecture via DDE/DRIV et Rectorat , dès constitution du dossier

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contact(s) : DRIV (voir fiche DDE)/ Services communaux en charge de la Politique de la Ville (CUCS)/ Rectorat – DEE (tél: 05 94 28 91 22 ou 05 94 29 89 14)
- Textes : Lois de programmation pour le plan de cohésion sociale et circulaires d'application DIV
- Outils associés : RAR , ERE, REAAP, CEL, CLAS, Ecole Ouverte

Destination / Finalité

Présentation :

- **Objectif(s) :** Prévention de la délinquance des jeunes
- **Nature des résultats attendus :** Amélioration des comportements individuels et collectifs. Développement de la citoyenneté.

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** Extra scolaire
- **Territoire(s) concerné(s) :** Géographie prioritaire de la Politique de la Ville
- **Lieux :** Tous lieux adaptés (maisons de quartier, écoles, ...)
- **Prise en charge :** Collective
- **Public visé :** Adolescents de 11 à 18 ans les plus en difficultés, en voie de marginalisation ou risque de délinquance
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** Prévention de la délinquance, citoyenneté, développement personnel. Pratiques sportives, socioculturelles, artistiques et environnementales.

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** DDJS/DIV
- **Partenariats :** DIV, DRAC, DDJS, DSDS, CAF, Préfecture, PJJ, ADI
- **Programme opérationnel / dispositif concerné :** PEL
- **Maître d'œuvre :** Associations spécialisées et associations de quartier

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Les dossiers de demande de subventions sont examinés par le comité technique des VVV et validés par le comité de pilotage. Les dossiers sont déposés auprès de la DDJS ou des services municipaux en charge de la Politique de la Ville.
- **Exigences techniques** : Qualification des intervenants, labellisation des associations
- **Durée** : Année civile

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Appel à projet et dossier type de demande de subventions (formulaire COSA)
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Comité technique et comité de pilotage des VVV
- **Règle(s) de financement** : Dépenses de fonctionnement uniquement et cofinancement des actions
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Services Politique de la Ville municipaux et DDJS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Contact(s)** : Services communaux en charge de la Politique de la Ville (CUCS) (voir fiches acteurs) /Services du DRIV (voir fiche DDE) et DDJS
- **Textes** :
- **Outils associés** : ERE

Destination / Finalité

Présentation :

- **Objectif(s) :** Programme d'actions coordonnées destiné à garantir à un élève, en grande difficulté, la maîtrise en fin de cycle du socle commun des connaissances et des compétences correspondant à son palier de formation.
- **Nature des résultats attendus :** Capacité de l'élève à surmonter les obstacles propres aux apprentissages, redoublement évité

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** temps scolaire. Mais il prend en compte aussi les autres temps et espaces d'apprentissage (environnement, famille) de l'élève.
- **Territoire(s) concerné(s) :** Académie
- **Lieux :** Toute école, tout collège
- **Prise en charge :** Individualisée
- **Public visé :** Elèves du primaire et du collège, en grande ou moyenne difficulté, identifiés et positionnés par les équipes pédagogiques
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** Activités scolaires adaptées aux compétences et aux besoins de l'élève pour permettre son acquisition du socle commun de connaissances et de compétences (maîtrise de la langue, maths, langue vivante 1...)

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** Ecole ou collège
- **Partenariats :** IA-IPR référent, IEN, RAR et Rectorat (comité exécutif, DAFOR, CASNAV , PASI), acteurs extérieurs à l'établissement ou à l'Education Nationale

- **Programme opérationnel / dispositif concerné** : Projet d'Etablissement et pour les RAR, Contrat Ambition Réussite de l'établissement, projet pédagogique de réseau.
- **Maître d'œuvre** : Equipe éducative de l'école ou du collège et partenaires, coordonnés par directeur d'école ou professeur principal (collège).

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Programmation définissant avec précision les objectifs, modalités, échéances et modes d'évaluation des actions adaptées à la situation de l'élève.
- **Exigences techniques** : Prise en compte du parcours de l'élève, cohérence et continuité avec les pratiques et dispositifs pédagogiques déjà mis en œuvre.
- **Durée** : Adaptée au besoin de l'élève dans le cadre de l'année scolaire.

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Document matérialisant l'engagement des équipes, de l'élève et de sa famille.
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Equipe éducative, inspecteurs référents, comité exécutif du RAR
- **Règle(s) de financement** : Pas de financement spécifique. Moyens en ressources humaines négociés avec le Rectorat. Pour les RAR, enseignants et assistants pédagogiques en plus.
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Contrat proposé par le directeur d'école ou le chef d'établissement dès que le besoin s'en fait sentir.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Contact(s)** : Rectorat et établissements scolaires
- **Textes** : Circulaire n°2006-058 du 30-3-2006 MEN-DESCO B5 : « Principes et modalités de l'éducation prioritaire », circulaire n°2006-138 du 25-8-2006 MEN-DGESCO B5 : « Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège », décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 définissant le socle commun des connaissances et des compétences
- **Outils associés** : ERE, IRE, CLAS, CEL, Ecole Ouverte, OVVV, REAAP

Destination / Finalité

Présentation :

- **Objectif(s) :** La réussite et l'excellence pour les élèves les plus défavorisés en concentrant sur eux le maximum de moyens.
- **Nature des résultats attendus :** La maîtrise du socle commun des connaissances et des compétences (100% de réussite en lecture/écriture au CP et en CE1). L'accès possible aux filières d'excellence.

Modalités d'intervention :

- **Temps de l'intervention :** Temps scolaire
- **Territoire(s) concerné(s) :** Territoires de l'éducation prioritaire (249 collèges sélectionnés au plan national dont 12 en Guyane).
- **Lieux :** Collège et écoles maternelles et élémentaires de son bassin de recrutement.
- **Prise en charge :** Collective
- **Public visé :** Elèves du primaire et du collège sélectionnés.
- **Thématique(s) abordée(s) et nature des activités proposées :** Action pédagogique et didactique en application du programme défini par le Ministère de l'Education Nationale avec un droit à l'expérimentation.

Principes de mise en oeuvre

Cadre d'intervention :

- **Maîtrise d'ouvrage :** Comité exécutif du RAR (Principal, Principal adjoint, Directeurs d'école IEN)
- **Partenariats :** IA –IPR référent , Comité exécutif académique, Services académiques (DAFOR,CASNAV , PASI) et « partenariat de haut niveau » avec une personnalité incarnant le pôle d'excellence du projet RAR
- **Programme opérationnel / dispositif concerné :** Projet pédagogique du réseau, Contrat Ambition Réussite de l'établissement.

- **Maître d'œuvre** : Equipes éducatives, enseignants supplémentaires mis à disposition, assistants pédagogiques

Critères d'éligibilité des projets :

- **Organisation** : Définie dans le projet de réseau.
- **Exigences techniques** : Suivre une logique de parcours de formation. Permettre une orientation positive et ambitieuse.
- **Durée** : Selon le calendrier défini dans le contrat signé avec le Recteur.

Mise en œuvre :

- **Formalisation de la demande** : Contrat Ambition réussite signé avec le Recteur
- **Dispositif d'instruction, de suivi, d'évaluation** : Comité exécutif du réseau, Comités de suivi au niveau académique et national
- **Règle(s) de financement** : Subvention de l'Education Nationale au réseau
- **Lieu et période de dépôt des demandes** : Au rectorat dès l'accord du conseil d'administration

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Contact(s)** : Rectorat et établissements scolaires
- **Textes** : Circulaire n° 2006-058 du 30-3-2006 MEN-DESCO B5 : « Principes et modalités de l'éducation prioritaire », circulaire n° 2006-138 du 25-8-2006 MEN-DGESCO B5 : « Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège », décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 définissant le socle commun des connaissances et des compétences
- **Outils associés** : ERE, IRE, CLAS, CEL, Ecole Ouverte, OVVV, REAAP

Les fiches pratiques

Acteurs

Missions / Organisation fonctionnelle

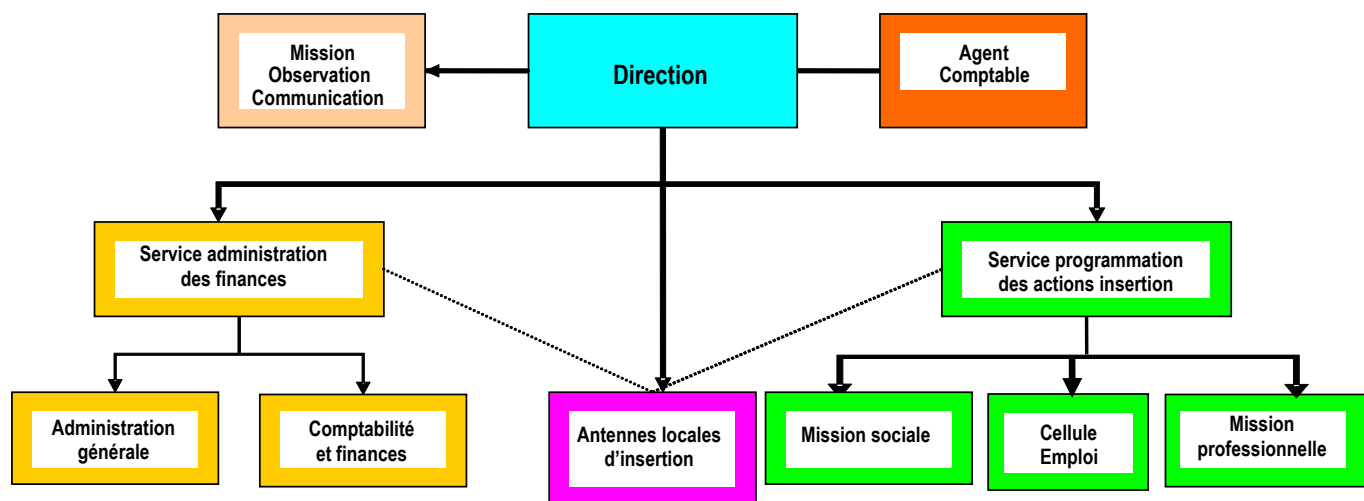
Missions :

L'ADI est un établissement public départemental. Depuis la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion, le Conseil Général assure le financement du RMI et l'insertion des allocataires. Le volet Insertion a été confié par le Conseil Général à l'ADI à savoir :

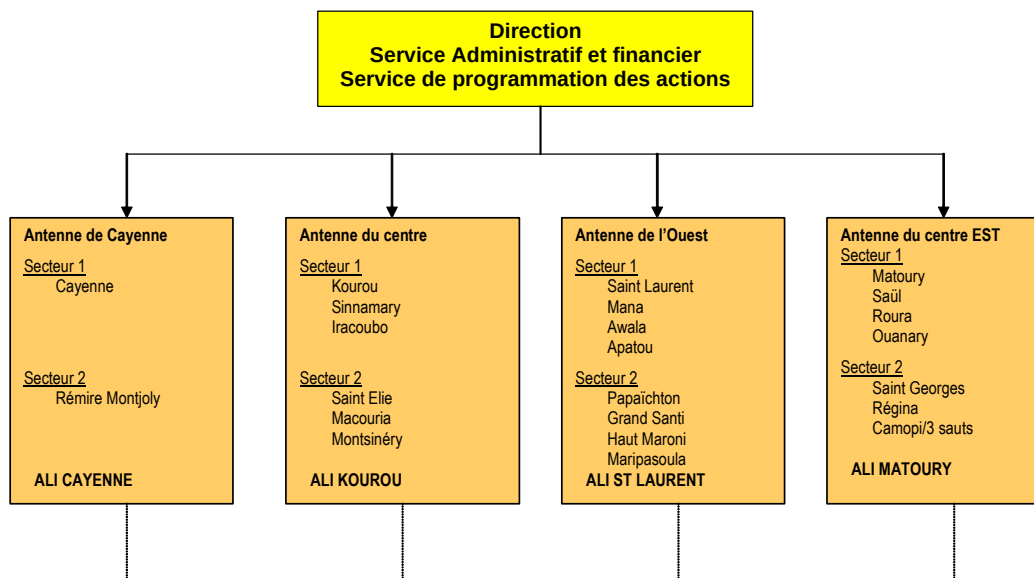
- assurer l'insertion sociale et/ou professionnelle des allocataires du RMI et de leurs ayant droit par la mise en place d'actions d'insertion adaptées à la situation des individus et des familles
- accompagner financièrement les partenaires associatifs intervenant dans les domaines social et préventif en faveur du public bénéficiaire du RMI.

Organisation :

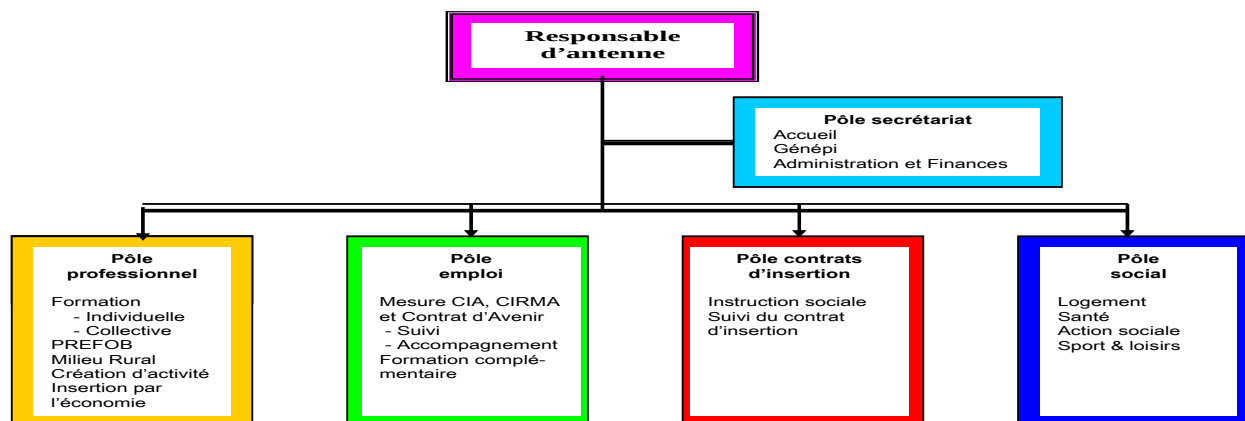
Organisation de l'agence



Organisation territoriale



Organisation territoriale



La réussite éducative dans l'institution

- Les actions d'insertion de l'ADI sont basées sur son Programme Départemental d'Insertion (PDI) et son Programme Annuel des Tâches d'Utilité Sociale (PATUS) qui est orienté vers l'emploi des allocataires du RMI. Le PDI se décline en plusieurs domaines : insertion par le logement, insertion sociale, insertion par la santé, insertion en milieu rural, insertion professionnelle, insertion par la création d'activités, insertion par l'activité économique.
- L'ADI dans sa mission d'accompagnement social des allocataires du RMI et de leur ayant droit a vocation à participer à toute action de prévention éducative visant à réduire les difficultés sociales de ces familles et de leurs enfants. Ce thème est porté par le PDI dans son volet insertion sociale.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Contact(s) : Le coordonnateur des actions d'insertion sociale (0594-29-76-94)

Adresse

715 chemin SADEKI cité GRANT - BP 553 - 97 333 Cayenne Cedex

Tel.

Standard /Antenne de Cayenne : 0594-29-38-00

Antenne de Matoury : 0594-35-83-00

Antenne de Kourou : 0594-32-60-18

Antenne de Saint-Laurent : 0594- 34-33-66

Télécopie

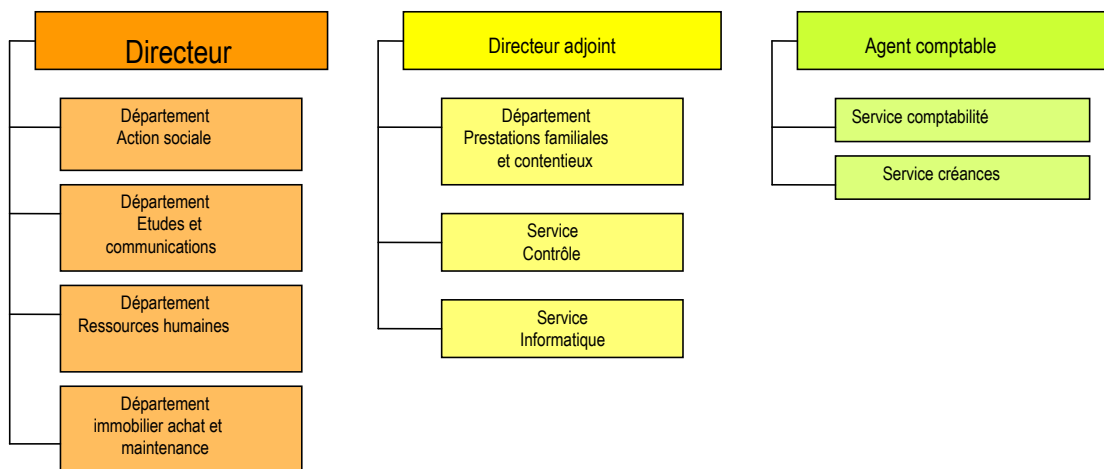
0594-29-38- 08

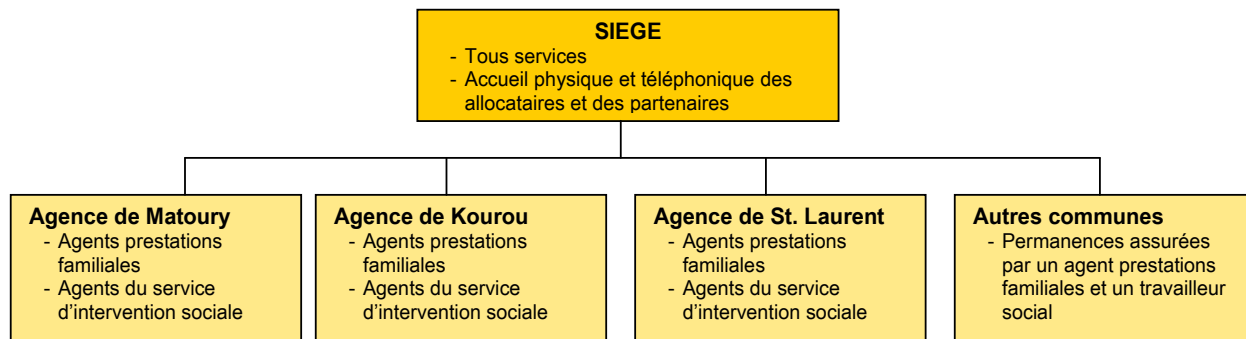
Missions / Organisation fonctionnelle

Missions :

La CAF est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public régie par le Code de la Sécurité Sociale. La Caf s'adresse à un public extrêmement large et offre en conséquence des services très diversifiés, grâce à des moyens d'intervention spécifiques et complémentaires. Missions :

- soutenir financièrement les allocataires en leur versant des prestations au regard de leur situation (de la personne isolée à la famille nombreuse / des prestations liées au logement en passant par les minima sociaux)
- contribuer au développement de services et équipements par son action sociale en adaptant son intervention au contexte local (en mettant ses compétences techniques et financières au service des partenaires, en intervenant directement auprès des familles ou des structures mises à leur disposition)

Organisation :Organisation fonctionnelle

Organisation territoriale**La réussite éducative dans l'institution**

Les 2 priorités de l'action sociale des Caf sont :

- améliorer la vie quotidienne des familles et favoriser l'épanouissement et l'apprentissage de l'autonomie des enfants par une offre adaptée de services et d'équipements.

Les équipements soutenus sont destinés à l'accueil de la petite enfance, l'organisation d'une prise en charge hors temps scolaire pour les enfants nécessitant un encadrement adapté ou l'accès à des activités de loisirs, le cas échéant, étendu à la famille.

- mieux accompagner les parents particulièrement par des actions dans le domaine de la parentalité qui contribuent au maintien des liens entre parents et enfants, valorisent les compétences parentales et leur responsabilité éducative.

A ce titre, et pour prévenir les difficultés familiales ou sociales, les Caf soutiennent les actions suivantes : l'accompagnement de la parentalité aux moments clefs de la vie de la famille, les lieux d'accueil enfants / parents ainsi que les lieux d'échanges entre parents et parents / professionnels, l'accompagnement à la scolarité et les actions de prévention de l'absentéisme scolaire, la mise en réseau des partenaires et des actions au moyen, notamment des REAAP.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Contact(s) : Responsable du Département Action Sociale : 05 94 28 30 51, Conseiller technique enfance : 05 94 28 30 55

Adresse

22 avenue du Président Monnerville BP 5009 97305 Cayenne cedex

Tel. : 0820 25 97 30

Télécopie : 05 94 31 59 89

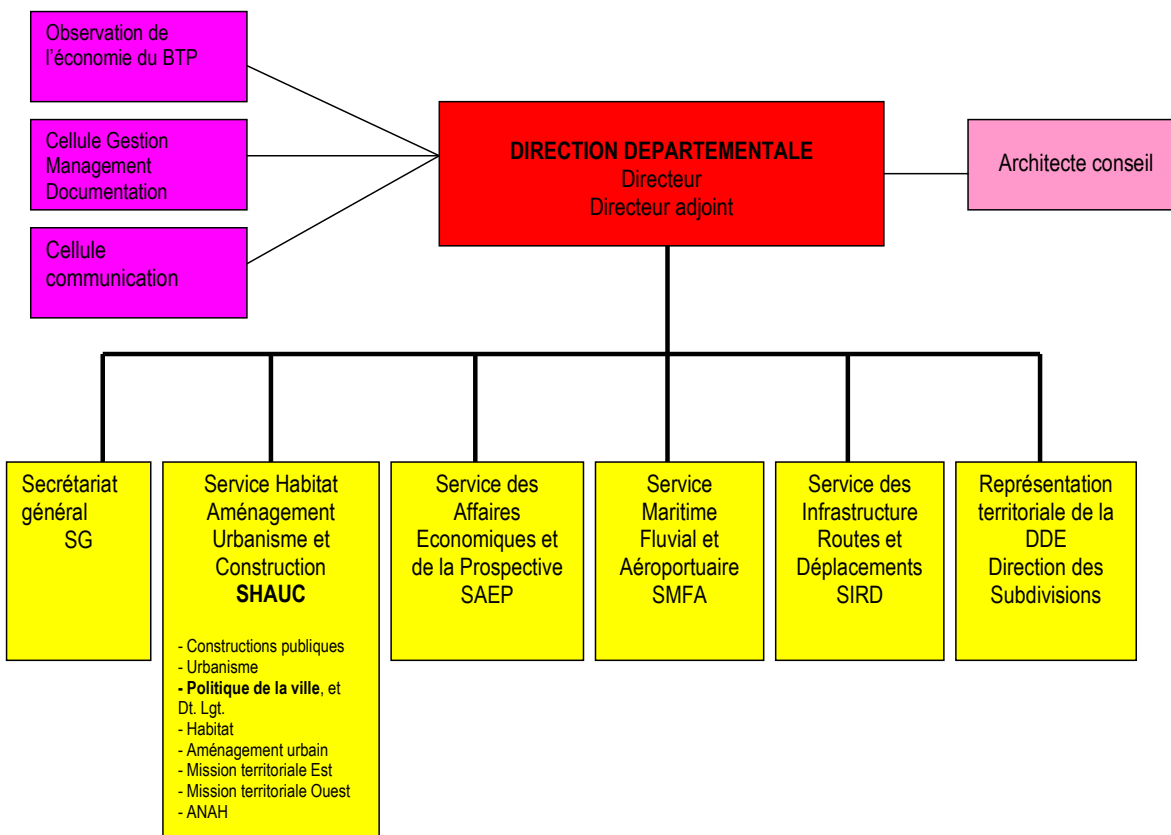
Mail : action-sociale.cafguyane@cnafrmail.fr

Site internet : www.caf.fr

Missions / Organisation fonctionnelle

Missions :

La DDE gère des équipements publics, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ses missions et notamment à l'aménagement urbain, routier maritime et fluvial. Elle assure également des missions de conseil et d'assistance à l'ingénierie publique ainsi que des missions de prospectives et de réglementations.

Organisation :

La réussite éducative dans l'institution

Au sein du service aménagement et urbanisme (SHAUC), la cellule DLPV coordonne pour la préfecture l'ensemble des projets couverts par la Politique de la Ville. A ce titre, elle participe notamment à l'animation, au suivi et au financement des programmes relevant de la réussite éducative, de l'accompagnement scolaire, des activités péri et extrascolaires.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Contact(s) : La cellule DDE / SHAUC / DLPV

Adresse

DDE / SHAUC / DLPV
Rue du vieux port BP 6003
97300 CAYENNE

Tel. : 0594.39.80.65 ou 39.81.64

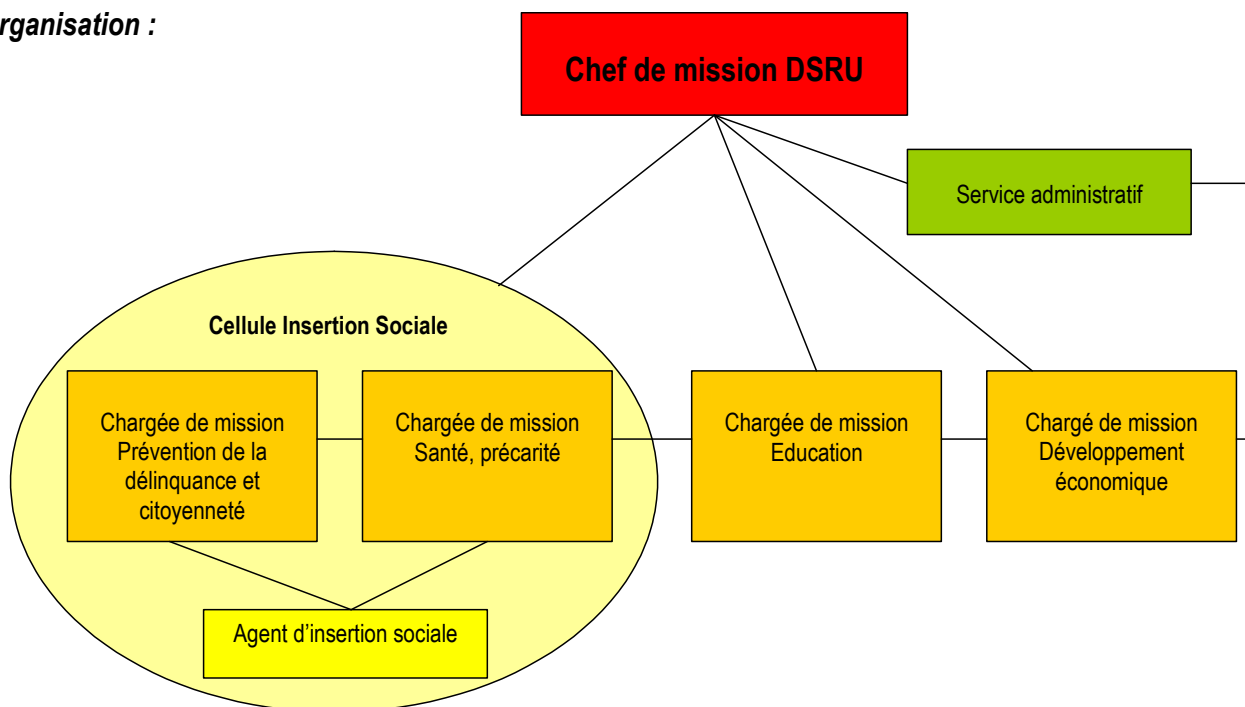
Télécopie : 05 94 39 81 41

Mail :

Missions / Organisation fonctionnelle

Missions :

La Ville de Cayenne est engagée dans une démarche de Politique de la Ville depuis 1992. Le Service DSRU est intégré à l'organigramme municipal. Il est dirigé par un Chef de Projet, assisté de quatre chargés de mission spécialisés sur des thématiques précises (Citoyenneté/Prévention de la délinquance, Développement Economique, Santé, Education). La Politique de la Ville permet de soutenir des projets en faveur du public issu prioritairement et majoritairement des quartiers en difficulté situés sur le territoire communal. Les missions principales du Service DSRU sont de deux ordres: 1- Mise en oeuvre de la Politique de la Ville et de ses différents dispositifs 2- Mise en cohérence de la Politique de la Ville avec les autres politiques publiques de la commune de Cayenne.

Organisation :

La réussite éducative dans l'institution

La Chargée de Mission Education anime le Projet Educatif Local (PEL). A ce titre, elle met en œuvre des dispositifs opérationnels (PRE, CLAS, CEL...) au service des objectifs du PEL. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) remplaçant les Contrats de Ville ont inscrit dans leurs volets prioritaires la réussite éducative qui se décline en programme d'actions territorialisées.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Adresse

DSRU
9 Cité LAFAURIE
97300 Cayenne

Tel. : 05 94 25 21 90

Télécopie : 05 94 30 38 51

Mail : dsru@ville-cayenne.fr

Missions / Organisation fonctionnelle**Missions :**

Les missions générales de l'Education Nationale sont d'assurer la formation initiale et de participer à la formation « tout au long de la vie » des individus, du primaire au supérieur et dans les voies générales, technologiques ou professionnelles. Depuis les années 1980, elle délègue en partie ses compétences aux collectivités territoriales notamment pour les constructions, les équipements et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service.

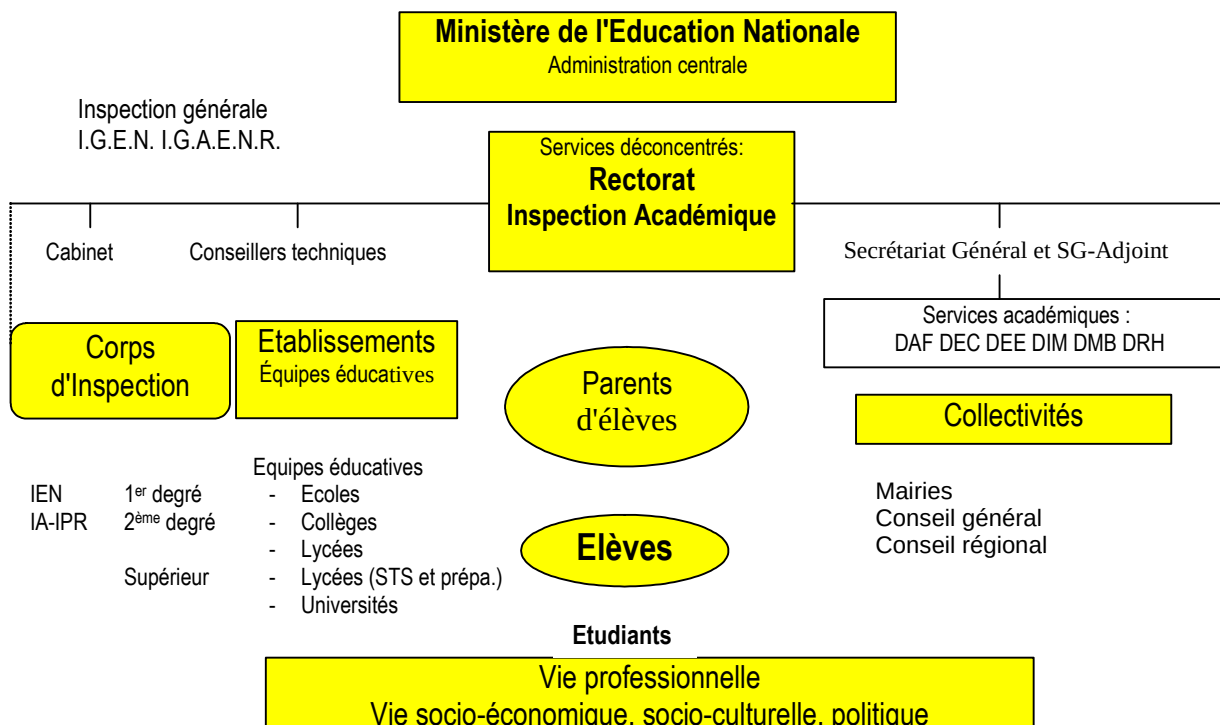
Le ministère, au niveau national, définit les modalités d'application des mesures législatives et réglementaires relatives à l'éducation et veille à leur mise en oeuvre par les services déconcentrés.

Le recteur, au niveau régional, représente le ministre. Sa compétence embrasse la définition de la politique académique, la gestion des personnels et des établissements, la coordination des établissements d'enseignement supérieur, et les relations avec les milieux politiques et socio-économiques. Il participe à l'élaboration du Plan Régional des Formations. L'action de **l'Inspecteur d'Académie** s'exerce surtout sur la gestion et l'administration du premier degré (personnels, moyens, organisation pédagogique...).

Des inspecteurs, IG, IPR, IEN, accompagnent les **équipes éducatives**, les forment et évaluent leur action ainsi que les politiques nationales, dans **les écoles et les établissements**. En lien avec ces équipes et leurs directions, le système réserve un rôle accru **aux parents d'élèves**.

Dans la loi d'orientation de 1989, une formule exprime la finalité à laquelle doit tendre cette organisation : « **l'élève au coeur du système** ».

Organisation :



La réussite éducative dans l'institution

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour l'Egalité des Chances, au cœur de la réussite éducative, la réussite scolaire pour tous est la mission essentielle qui incombe à l'Education Nationale. Cette réussite se définit par l'acquisition et la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences pour tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire, et, pour les plus talentueux, la possibilité effective d'accéder à des parcours d'excellence.

La réalisation de ces objectifs passe par une articulation et une complémentarité ajustées avec les autres politiques et dispositifs du champ de la réussite éducative, dans une prise en compte globale et partenariale de tous les aspects de sa vie et de sa formation. L'Education Nationale ainsi est partenaire dans de nombreux dispositifs de réussite éducative, en les pilotant ou en y contribuant, par ses ressources matérielles et ses ressources humaines.

Mesures représentatives : (cf fiches-outils) : les Réseaux Ambition Réussite, mesure-clé de la politique renouvelée de l'Education Prioritaire qui veut concentrer le maximum de moyens sur les publics les plus fragilisés dans les zones les plus sensibles. Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative, pour favoriser l'accès au « Socle commun » à tout élève. L'amélioration de l'accueil en milieu scolaire des élèves handicapés, chantier signalé du Plan Social pour l'égalité des chances et enfin «Ecole Ouverte» avec un développement attendu du dispositif dans les RAR.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

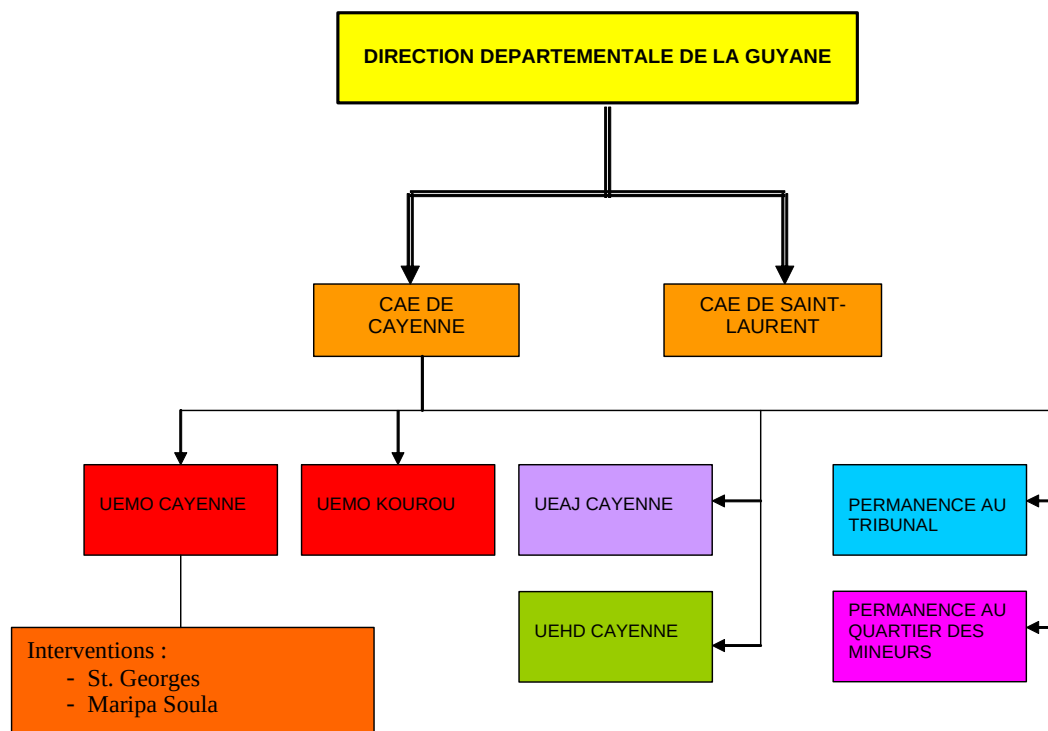
- Contact(s) : Comité exécutif académique des RAR, Inspection Vie Scolaire, Rectorat de l'Académie de la Guyane, Direction des Elèves et des Etablissements, Rectorat de l'Académie de la Guyane, Collège ou Ecole de l'élève, IEN ou Inspecteurs Pédagogiques référents de l'établissement.

Adresse**Tel. :****Télécopie :****Tel. Port. :****Mail :****Site internet :**

Missions / Organisation fonctionnelle

Missions :

La PJJ est chargée du volet éducatif dans la mise en place des mesures prises par le juge des enfants à la suite d'actes de délinquance ou parce que le jeune se trouve dans une situation de danger avéré dans son propre milieu. Pour réaliser cette mission, la P.J.J. dispose de services déconcentrés (secteur public) et habilite des associations (secteur associatif) pour la prise en charge des jeunes.

Organisation :

La réussite éducative dans l'institution

Les mesures éducatives ordonnées par le juge sont au pénal : investigation, placement, liberté surveillée, suivi socio judiciaire, travail d'intérêt général, ... au civil pour les mineurs et les jeunes majeurs investigation, placement, action éducative en milieu ouvert (AEMO)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Adresse

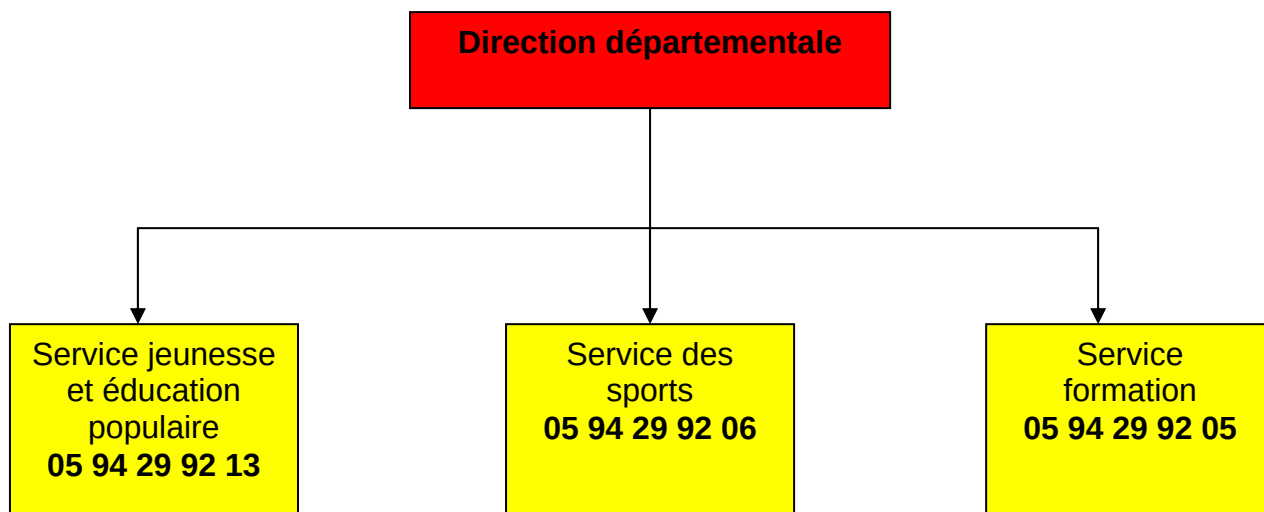
Direction départementale de la Guyane
22 rue François ARAGO
97300 Cayenne

Tel. : 05 94 28 73 10

Télécopie : 05 94 30 96 90

Missions / Organisation fonctionnelle**Missions :**

La DDJS exerce en Guyane les missions suivantes: développement des pratiques physiques et sportives, mise en oeuvre de politiques publiques en direction des jeunes, formation des cadres professionnels ou volontaires aux métiers du sport et de l'animation, et soutien à la vie associative.

Organisation :

La réussite éducative dans l'institution

Deux programmes couvrent le champ de la réussite éducative :

- jeunesse, vie associative
- sport

La DDJS participe aux dispositifs CLAS, CEL, OVV. Formation des acteurs de l'accompagnement à la scolarité, aide aux projets.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Contact(s) : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Adresse

BP 7021
97307 Cayenne cedex

Tel. : 05 94 2 92 00

Télécopie : 05 94 30 00 59

Mail : dd973@jeunesse-sports.gouv.fr

Les fiches pratiques

Ressources

Thématique**POLITIQUE DE LA VILLE****Activités principales, vocation**

Qualification et mise en réseau des acteurs de la Politique de la ville, appui technique et capitalisation des expériences.

Présentation

Membre du réseau national des centres de ressources depuis sa création en octobre 2002, le CRPV Guyane accompagne les acteurs locaux de la politique de la ville dans la mise en œuvre des dispositifs opérationnels. A ce titre, le centre organise des séminaires, colloques et journées d'informations. Il anime par ailleurs des groupes de travail thématiques et propose un appui technique individualisé. Ses travaux peuvent donner lieu à publication et diffusion. Prioritairement orienté vers les professionnels, il peut être mobilisé par tout autre acteur.

Ressources mobilisables

Service de documentation, Système d'Information Géographique (SIG) et données statistiques (Observatoire Local des Territoires), apports méthodologique et technique, espace de travail et salle de réunion.

Informations complémentaires

- Statut : Association Loi de 1901

Adresse

12 rue du 14 juillet BP 691 97336 Cayenne cedex

Tel. : 05 94 28 79 43

Télécopie : 05 94 28 79 44

Mail : centre-ville.guyane@wanadoo.fr

Site : www.crpv-guyane.org

Thématique

FRANCAIS LANGUE SECONDE, FRANCAIS LANGUE DE SCOLARISATION (FLS)

Activités principales, vocation

Améliorer les conditions et les techniques d'accueil et d'enseignement des Nouveaux Arrivants.

Présentation

C'est un service rectoral ayant en charge le dossier des Nouveaux Arrivants (NA :Elèves d'origine étrangère scolarisés pour la 1ère fois dans le système éducatif français scolarisés ou non antérieurement dans leur pays d'origine). Il a pour mission l'accueil et la scolarisation des NA (dans le cadre du Guichet Unique pour les 12-16 ans), la formation des enseignants du 1er et du 2nd degré ainsi que de tout personnel en relation avec ce public, c'est un centre de ressources documentaires spécialisé dans le FLS , qui produit et mutualise des outils pédagogiques. Il est ouvert à tout public . Il a enfin une mission d'expertise (remontées du terrain, statistiques ...)

Ressources mobilisables

Service de documentation, statistiques du Guichet Unique, animation sur le terrain et accueil des familles au bâtiment Accueil CASNAV (équipe de 7 formateurs) . Salle de passation des tests (testing) et salle de réunion.

Informations complémentaires

- Statut : service rectoral

Adresse

Référent CASNAV

CAYENNE : IES Avenue d'Estrées, Campus Saint Denis 97300

SAINT LAURENT DU MARONI : CASNAV-CRDP Camp de la transportation 97320 SAINT LAURENT DU MARONI Tél : 0594-34-38-65

Tel. : 0594-29-62-19 ou 0594-25-59-90

Mail : casnav@ac-guyane.fr

Site internet : Hébergé sur le site académique ac-guyane.fr

Thématique

EDUCATION

Activités principales, vocation

Edition, vente et prêt de supports pédagogiques tout format. Appartient au réseau Sceren, SERVICE, CULTURE EDITION, RESSOURCES pour l'EDUCATION NATIONALE

Présentation

Ouvrages, revues, video, cdrom et dvd sur toutes les disciplines inscrites dans les instructions officielles.

Informations complémentaires

- Statut : Etablissement public sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale

Adresse

16 bis, Boulevard de la République

BP5010

97300 CAYENNE

Tel. : 05.94.28.91.61

Télécopie : 05.94.29.35.27

Mail : mediatheque.crdp-guyane@laposte.net

Site internet : www.guyane-education.org

Thématique

EDUCATION ET FORMATION DE BASE

Activités principales, vocation

Animation, centre documentaire, appui et conseils technique et pédagogique lors de la mise en place d'activités ou de projet dans les domaines de l'éducation et de la formation de base.

Présentation

Dans le cadre du Programme Régional d'Education et de Formation de base (PREFOB), Kaleda accompagne les acteurs de la formation de base des adultes en leur proposant des animations, des supports de formation, des formations de formateurs, des journées d'échanges de pratiques, des journées de présentation d'outils. Les conseillers assurent aussi un appui et un soutien technique et pédagogique selon les demandes.

Ressources mobilisables

Un centre de documentation pour l'apprentissage des savoirs de base, un site internet de ressources. Du conseil pédagogique, de l'accompagnement et du suivi de projet. Les conseillers se déplacent sur l'ensemble du département en fonction des demandes des acteurs du PREFOB.

Informations complémentaires

- Statut : Association Loi de 1901

Adresse

"CFAES Georges Rapon" Kaleda
32 bis rue du lieutenant BECKER BP 296
97324 Cayenne cedex
Tel. : 05 94 31 83 68
Mail : kaleda-florence@orange.fr
Site internet : www.remora-prefobguyane.org

Thématique

SOUTIEN A LA PARENTALITE

Activités principales, vocation

Soutien et accompagnement des familles dans leur rôle éducatif et leurs responsabilités parentales.
Le REAAP met en réseau les actions visant à conforter les parents dans l'exercice de leur fonction.
Il est également un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations pour un appui technique la mutualisation des pratiques et des connaissances.

Présentation

Impulsé par l'Etat et relayé par le secteur associatif intervenant dans le champ de la parentalité, le REAAP est un dispositif existant dans les 100 départements, sous des formes diverses.

Les parents se rencontrent dans différents lieux et autour d'activités avec ou sans l'appui de professionnels du secteur (médiateurs familiaux, travailleurs sociaux) pour renforcer par le dialogue et l'échange leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

Ressources mobilisables

- Lieu d'accueil, d'information et d'orientation (accueil physique, permanence téléphonique)
- Groupe de parents (groupe de parole, d'échange, entre parents, avec ou sans professionnels)
- Activités Parents/Enfants
- Lieu d'accueil individuel (suivi social, suivi psychologique)
- Conférences, colloques, journée de rencontre
- Activité de prévention en milieu scolaire
- Aide au suivi scolaire des enfants

Informations complémentaires

Le réseau est piloté conjointement par la DSDS et la DRDFE.
L'animation est gérée par la DSDS.

Adresses :

Bureau d'animation du REAAP
DSDS de Guyane – Pôle Social
2 bis, ave Léopold Héder
97300 CAYENNE

Bureau du Pilote du REAAP
DRDFE
2, rue Molé – Immeuble Bata
97300 CAYENNE

Tel : 05 94 28 74 28 / 05 94 25 53 58

Mail : marie-marthe.galot@sante.gouv.fr
melina.bailleux@sante.gouv.fr

Аппеле

GLOSSAIRE

A

ADI: Agence d'insertion

AEMO: Action éducative en milieu ouvert

C

CAF: Caisse d'allocations familiales

CASNAV: Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage

CE : Contrat Enfance (voir CEJ)

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CEL: Contrat éducatif local

CLAS: Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CRDP: Centre régional de documentation pédagogique

CTL: Contrat temps libre (voir CEJ)

CUCS: Contrat urbain de cohésion sociale

D

DAFOR : Délégation académique à la formation

DDJS: Direction départementale de la jeunesse et des sports

DIV: Délégation interministérielle à la ville

DLPV: Droit au Logement, Politique de la Ville

PREFOB: Programme régional d'éducation et de formation de base

DRAC: Direction régionale des affaires culturelles

DRIV: Délégué régional interministériel à la ville

E

ERE: Equipe de réussite éducative

F

FLE: Français langue étrangère

FLS: Français langue de scolarisation

I

IA-IPR : Inspecteur académique – Inspecteur pédagogique Régional

IEN: Inspecteur de l'Education Nationale

IRE: Internat de réussite éducative

N

NA: Nouveaux arrivants

P

PASI : Plan académique de soutien à l'innovation

PATUS: Programme annuel des tâches d'utilité sociale

PDI: Programme départemental d'insertion

PEL: Projet éducatif local

PJJ: Protection judiciaire de la jeunesse

PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative

PRE : Projet de réussite éducative

R

RAR: Réseau ambition réussite

REAAP: Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

REP: Réseau d'éducation prioritaire

RMI: Revenu minimum d'insertion

S

SHAUC: Service Habitat, Aménagement Urbanisme, Construction

SCEREN: Service culture, édition, ressources pour l'Education Nationale

SIG: Système d'information géographique

V

VVV : Ville, Vie, Vacances

Z

ZEP: Zone d'éducation prioritaire

ZUS: Zone urbaine sensible

